

Séminaire « Les Evénements Indésirables Graves : comprendre et agir ensemble »

Le 25 septembre 2023 de 14h à 16h

CEPRAAL, 24, allée Evéniste Galois, 63200 ALBIERE

Le site réglementé votre pays, régi par la loi de modernisation de systèmes de santé, permet aux professionnels et aux usagers de signer un événement contraire indicative (événements réglementés et IES) puis de déposer l'un d'eux de 4 mois pour analyser et fixer des enseignements de cet événement. Plus d'un an après sa mise en place, l'ensemble des acteurs s'affrontent et s'engagent de ce dispositif visé en dressant le bilan et recensent les professionnels des établissements de santé et structures médico-sociales.

Accueil

Allocution d'ouverture

Dr Claire CHÉRIÉ-DE, Ancienne CEPRAAL

Réforme des signalements et le bilan à un an de l'expérience du portail

Catherine MONTANA-SOURLOT, Direction Générale de la Santé



Présentation du dispositif IES

Dr Michèle BENO, Direction Générale de la Santé



Circuit et analyse des IES par l'ARS Auvergne Rhône Alpes

Dr Marie-Françoise ANDRE, ARS Auvergne Rhône Alpes

Sandra LAFITTE, ARS Auvergne Rhône Alpes



Temps de rencontres et d'échanges avec le DGS et l'ARS



Déjeuner sur place

Traitement et analyse des IES par le Haute Autorité de Santé

Catherine ANDRE, Direction de l'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins - HAS



Expérimentation « Recueil et analyse de faits graves dans le cadre de l'ARS »

Dr Claire CHÉRIÉ-DE, CEPRAAL

Actes de médiation pour une culture juste

Dr Claire CHÉRIÉ-DE, CEPRAAL

Suzanne SUBIRAT, ANSPAS, GIE SA, SOGIV



Point de vue de l'usager

Sergeanne BONDURAN, Christine PERRET, France Avenir santé

